

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
26, rue de la Mairie
25660 SAÔNE

le 09/11/2016

Compte-rendu du conseil d'école du 3 novembre 2016

Salle de réunion – Groupe scolaire - 18H30

Présents : *V. Courcier, adjointe au maire*
I. Crance, L. Goy, M. Juij, G. Lab, E. Masnada, J. Pernet, D. Prost, C. Robert, I. Souvet
M. Guyon, R. Lazzeroni, C. Nevers, F. Thibault, enseignants
M. Prieur-Léger, psychologue scolaire, C. Vieille, AVSCO
F. Baret, V. Boitet, C. Diziain, L. Dutel, A. Maréchal, N. Pater, A. Perrot-Marchizet,
C. Thieffine, V. Viprey, parents d'élèves élus

Excusés : *L. Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Y. Delarue, maire de Saône*
C. Maréchal, conseiller municipal, C. Bourgeois, enseignante

Secrétaire : *Nadège PATER*

1. Élections du vendredi 7 octobre 2016

142 votants pour 398 inscrits, soit une participation de 35,7 % (31,2 % en 2015). Une seule liste était présentée par l'association des parents d'élèves de Saône « ASPARELE ».

Ont été élus :

Titulaires

ARANDA Carlos
BARET Florence
BOITET Véronique
CHABOD Marie
DIZIAIN Cédric
DUTEL Laurence
MARECHAL Audrey
PATER Nadège
PERROT MARCHIZET Amandine
RIEGERT Marie-Laure
THIEFFINE Céline

Suppléants

CHAPPAZ Amélie
DUEDE Julie
GOUDRON LARTOT Nathalie
LEMERCIER Krystel
LORNET Delphine
MYOTTE-DUQUET Delphine
RICCO Vanessa
SIEGFRIED Suzanne
TISSERAND Gilles
TISSOT Valérie
VIPREY Véronique

Le directeur remercie les parents qui ont préparé la mise sous enveloppes et assuré le scrutin du 7 octobre.

2. Fonctionnement du conseil d'école

- Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.
- **Membres de droit ayant droit de vote** : le directeur (président), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale.
L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.
- Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

- L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 15 jours avant la date de la réunion.
- Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école (parents titulaires et suppléants). Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr/>). Les familles sont informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

3. Rentrée 2016

➤ Mouvement du personnel à la rentrée 2016

- 3 enseignantes ont été nommées à titre définitif : Céline Robert (75 % en CE1-A), Emmanuelle MASNADA (CM2-B), Isabelle SOUVET (ULIS-École)
- Raphaël LAZZERONI, titulaire remplaçant, assure le remplacement de Catherine DE CONTO (CE2-A)
- Julie PERNET, titulaire remplaçante, (50 % en CE2-B et 25 % en CE1-A)
- Lydie GOY, professeur des écoles stagiaire (50 % en CE2-B)
- Christina VIEILLE apporte une aide à la vie collective en ULIS-École, contrat de 20 heures par semaine.
- Karine BUTAVANT (20 heures) et Élodie BOUILLET (12 heures) apportent une aide à la vie scolaire (AVS) à 3 élèves de l'école.
- Stéphanie LIEGEOIS est en contrat CUI dans l'école (tâches administratives et aide dans les classes) depuis le 2 mars 2016 (contrat de 12 mois, renouvelable une fois)

➤ Effectifs :

A ce jour, **256 élèves pour 11 classes** sont inscrits à l'école de Saône, dont **244** en élémentaire et **12** en ULIS-École. La moyenne s'élève à 24,4 élèves par classe en élémentaire.

CP-A de Mme Crance (25 élèves)	CM1-A de Mme Prost (25 élèves)
CP- B de M. Nevers (25 élèves)	CM1-B de M. Thibault (24 élèves)
CE1-A de Mmes Robert et Pernet (20 élèves)	CM2-A de Mme Lab (28 élèves)
CE1-B de Mme Juif (24 élèves)	CM2-B de Mme Masnada (27 élèves)
CE2-A de M. Lazzeroni (24 élèves)	ULIS de Mme SOUVET (12 élèves)
CE2-B de Mmes Pernet et Goy (22 élèves)	

➤ Prévisions des effectifs

Les prévisions pour la rentrée 2016/2017 qui seront communiquées à la Direction Académique en novembre, feront état de 232 élèves attendus en élémentaire en septembre 2017.

Pour information, état des effectifs à l'école élémentaire sur les 10 dernières années :

Rentrée	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisions 2017
Effectifs élém.	224	211	217	219	206	202	221	227	235	244	232

➤ Remarques sur la classe ULIS École

L'effectif de l'ULIS École est comptabilisé séparément des autres élèves de l'école. Toutefois, une attention particulière est portée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie aux écoles ayant une ULIS dans les opérations de carte scolaire. C'est une des raisons qui a permis l'ouverture d'une dixième classe élémentaire cette année.

➤ Présentation du RASED : réseau d'aide sur le secteur de collègue

Les bureaux du RASED, réseau d'aide du secteur de Saône, sont situés dans l'école. Madame Prieur-Léger rappelle son rôle auprès des élèves, de leurs parents et des enseignants. Madame Bourgeois, enseignante spécialisée intervient dans différentes écoles du secteur en apportant une aide pédagogique aux élèves en difficulté scolaire par groupes et en collaboration avec les enseignants.

Madame Prieur-Léger est joignable au 09 65 32 0671. Ligne ouverte pour toutes les familles.

4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été entièrement réécrit en septembre 2015, en conformité avec le nouveau règlement départemental. Il a été rédigé par l'équipe enseignante et validé par le premier conseil d'école de l'année scolaire 2015/2016 :

- Il rappelle dans son préambule les principes fondamentaux du service public de l'éducation.
- Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école.
- Il précise les horaires de l'école, l'obligation d'assiduité, l'accueil et la surveillance des élèves, les règles d'hygiène et de sécurité que les élèves doivent respecter, les réprimandes et les punitions ainsi que des mesures positives d'encouragement, ...
- Deux documents sont annexés à ce règlement intérieur :
 - La Charte de la laïcité à l'École (septembre 2013) qui explicite le sens et les enjeux du principe de laïcité dans la République et dans le cadre de l'École.
 - la charte du bon usage de l'informatique à l'école

Ce règlement intérieur, présenté lors de ce premier conseil d'école, est voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour que chacun puisse s'y référer. Pour cela, il est affiché dans le hall du groupe scolaire, en ligne sur le site internet de l'école, à la disposition des élèves et des parents en page d'accueil sur le portail éducatif du GrandBesançon. Chaque parent devra signifier par écrit qu'il en a pris connaissance.

5. Sécurité

Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le 26/09/2016. Il a été consigné dans le registre de sécurité de l'école.

Suite aux attentats perpétrés sur le territoire national depuis novembre 2015, des instructions ministérielles ont précisé les mesures de sécurité à mettre en place dans les écoles à la rentrée 2016. En accord avec la municipalité, voici celles qui ont été prises pour l'école élémentaire :

- Présence obligatoire d'un adulte aux heures d'accueil des enfants
- Sécurité renforcée pour l'accès à l'école pendant le temps scolaire avec fermeture des 4 portes des bâtiments toute la journée, et accès par badge, par interphone et/ou téléphone portable de l'école.
- Exercice d'alerte intrusion : (en plus de l'alerte incendie). Exercice réalisé le 13/10/2016, avec un déroulement positif. Trois exercices de confinement auront lieu chaque année.
- Obligation pour l'école de se munir d'un système d'alerte autre que celui utilisé pour les alertes incendie. Un mégaphone a donc été acheté pour prévenir de toute intrusion suspecte et déclencher le plan de sécurité.
- Obligation d'information aux parents quant aux respects des horaires pour maintenir la sécurité à son efficacité maximale : intervention du directeur de l'école lors des réunions de rentrée dans chacune des classes pour leur exposer les mesures de sécurité prises et leur rappeler les bons comportements à adopter notamment pour respecter les heures d'accueil des élèves.
- Mise à jour du PPMS (Plan Particulier de mise en Sécurité) : ce plan précise la procédure à suivre lors d'un risque majeur extérieur. Le PPMS a été complété par les consignes relatives au risque attentat. Il est signé par un représentant des parents d'élèves. Il est consultable à l'école sur demande.
- Le système interphone/visiophone sera sans doute programmé différemment pour le rendre plus simple d'utilisation.

6. Le LSU, livret scolaire unique

Dans le cadre de la refondation de l'école (nouveaux rythmes scolaires, réorganisation des cycles pédagogiques, rénovation des programmes en maternelle en 2015 et à l'école élémentaire à la rentrée 2016...) le ministère met en place un livret scolaire unique du CP à la troisième.

L'objectif principal est de proposer une application unique pour les écoles primaires et les collèges. Cet outil est en cohérence avec le socle commun et les programmes. Il facilite le suivi du parcours des élèves, assure la continuité et la complémentarité des apprentissages.

Il se substitue donc à tous les autres bilans d'évaluation. Il sera renseigné en ligne par les enseignants.

Il sera dans un premier temps diffusé aux familles sous forme papier, mais sera prochainement accessible en ligne par les parents.

7. Association scolaire : bilan financier

Compte de résultat pour l'année scolaire 2016/2017

CHARGES

Achats pour cession	846,30
Activités éducatives	26 257,59
Assurances	114,61
Autres charges courantes	194,13
Charges exceptionnelles	261,98
Achats de biens durables	216,49

TOTAL charges	27 891,10
----------------------	------------------

Bilan positif 2015/16	11,90
solde au 01/09/2015	5 439,37
solde au 01/09/2016	5 451,27

PRODUITS

Ventes pour cession	1 366,50
Produits activités éducatives	12 440,00
Subventions collectivités (1)	9 932,00
Subventions d'associations (2)	2 214,00
Autres produits	25,50
Cotisations perçues	1 670,00
Produits exceptionnels	255,00

Total produits	27 903,00
-----------------------	------------------

(1) Subvention Marie	8 640,00
(1) Subv. SKI Conseil Départ. 15/16	925,00
(1) Subv. SKI Conseil Départ. 14/15	367,00
(2) Subvention Asparèle	2 214,00

Sorties scolaires et répartition des subventions

SORTIES	Dépenses	Recettes	Subv.	% subv.
Champlitte	960,00	356,00	604,00	63%
Cinéma	416,00	179,00	237,00	57%
Ecomusée	1 414,00	530,00	884,00	63%
JMF	869,00	294,00	575,00	66%
Rochejean Avril	6 065,00	4 165,00	1 900,00	31%
Rochejean Ski	9 288,03	5 745,00	3 543,03	38%
Ski	3 420,00	1 097,00	2 323,00	68%
USEP	164,00	0,00	164,00	100%
Sorties Proximité	1 047,80	0,00	1 047,80	100%
Total	23643,83	12 366,00	11 277,83	48%

Subvention Marie	8 138,83	72%
Subv. SKI Conseil Départ.	925,00	8%
Subvention Asparèle	2 214,00	20%
Total subventions	11277,83	100%

8. Informations diverses

Activité natation : Comme chaque année les élèves de CP et CE1 se rendront à la piscine :

- 1^{ère} session de janvier à avril : les 2 classes de CE1
- 2^{ème} session de mai à juin : les 2 classes de CP

Les sorties piscine (transports et entrées) sont entièrement financées par la municipalité. Madame Courcier précisera le coût exact de cette activité lors du prochain conseil d'école.

Enseignement des langues vivantes : La majorité des élèves ont choisi l'apprentissage de l'anglais comme LV1. Les parents d'élèves et les enseignants déplorent l'absence de professeur d'allemand depuis le début de l'année scolaire, alors qu'une enquête auprès des familles, en juin puis en septembre, a démontré qu'un nombre important d'élèves de CP et de CE1 a choisi l'allemand. Il est incompréhensible que cette question reste à ce jour sans réponse.

Informations et questions des parents d'élèves :

Assemblée générale du 4 octobre 2016 de l'Aparèle : les nouveaux membres du bureau ont été élus

- Présidente de l'association : Marlène GABLE
- Vice-présidente : Marion PIRCARD
- Secrétaire : Vanessa RICCO et Véronique VIPREY
- Secrétaire adjointe : Céline THIEFFINE et Laetitia GIMONEZ
- Trésorière : Mme PERROT MARCHIZET Amandine
- Trésorière adjointe : Audrey MARECHAL

Subvention : au dernier conseil décisionnel de l'association, l'ASPARELE a voté la subvention de 7€/élève au profit de l'école et pour une participation au financement du spectacle de Noël offert aux enfants. (1500 € pour les 2 écoles)

Calendrier des manifestations prévues par l'Asparèle :

- bourse aux jouets (avec les Loustics du Marais) les 18 et 19 novembre 2016
- vente de sapins de Noël le 12 décembre
- vente de fromage : décembre et Pâques
- soirée dansante : 1er avril
- vente d'objets personnalisés (concerne les enfants de la maternelle)
- fête des écoles : le 24 juin

Le Saône à pattes vit grâce aux bénévoles présents sur les lignes, tous les parents ou grands parents, voisins ou amis peuvent se présenter pour participer à l'accompagnement des enfants à l'école le mercredi matin.

Carnaval : des parents ont évoqué l'idée de mettre en place une manifestation à Carnaval. L'idée est présentée aux enseignants qui demandent réflexion.

La classe ULIS : une question est posée sur le devenir des enfants de la classe ULIS

Quelle orientation est possible après la fin de leur scolarité à l'école élémentaire ? Il n'y a pas actuellement de classe ULIS au collège de Saône. Les élèves sont donc obligés d'aller dans un collège à Besançon ou à Valdahon. Les parents souhaiteraient la création d'une ULIS-Collège à Saône.

Monsieur Guyon propose aux parents de rédiger un courrier aux instances compétentes, éducation nationale et conseil départemental. La question sera posée également lors d'une réunion de pilotage des classes ULIS.

Brossage de dents : serait-il possible que les enfants qui le souhaitent se brossent les dents après la cantine ? La question est délicate : problème de gestion du temps et du matériel pour chaque enfant.

Dégâts des eaux dans la cour de l'école : Madame Courcier informe qu'une étude est en cours mais que l'assurance ne prend pas en compte des dégâts causés par les intempéries du printemps dernier. La réfection du macadam sera certainement réalisée durant la prochaine grande période de vacances scolaires.

Le prochain conseil d'école se tiendra le jeudi 16/02/2016 à 18H30

La secrétaire de séance,
Nadège PATER.

Le Directeur,
Michel GUYON

